RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

pôle emploi

ANNEXE 8
Techniciens du spectacle

LISTE DES EMPLOIS ET DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'annexe 8 au règlement d'assurance chômage s'applique aux ouvriers et techniciens engagés par des employeurs du cinéma, de la diffusion TV, radio ou du spectacle, dont les contrats de travail sont couverts par l'une des conventions collectives nationales répertoriée par le numéro d'identification (IDCC) associé au code NAF du texte précité, et uniquement pour des fonctions afférentes à la liste retenue.

- Liste 1 : Production audiovisuelle (IDCC 2642) p.2
- Liste 2 : Production cinématographique (IDCC 3097) p.4
- Liste 3 : Édition phonographique (IDCC 2770) p.6
- Liste 4 : Prestation techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) p.8
- Liste 5 : Radiodiffusion (IDCC 1922) p.12
- Liste 6 et 7 : Spectacle vivant privé et spectacle vivant subventionné (IDCC 1285 et 3090) p.13
- Liste 8 : Espaces des loisirs, d'attractions et culturels (IDCC 1790) p.15
- Liste 9 : Télédiffusion (IDCC 3241) p.16
- Liste 10 : Production de films d'animation (IDCC 2412) p.18
- Liste des entreprises et établissements publics considérés comme faisant partie du champ d'application de l'annexe VIII p.20

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

LISTE 1 PRODUCTION AUDIOVISUELLE (IDCC 2642)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de la production audiovisuelle (IDCC 2642) et être répertoriée par les codes NAF suivants :

59.11 A : Production de films et de programmes pour la télévision - sauf animation ;
59.11 B : Production de films institutionnels et publicitaires - sauf animation.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

1. 1er assistant décorateur
2. 1er assistant OPV / pointeur
3. 1er assistant réalisateur
4. 2e assistant décorateur
5. 2e assistant OPV
6. 2e assistant réalisateur
7. Accessoiriste
8. Administrateur de production
9. Aide de plateau
10. Animateur
11. Animatronicien
12. Assistant décorateur adjoint
13. Assistant d'émission
14. Assistant de postproduction
15. Assistant de production
16. Assistant de production adjoint
17. Assistant lumière
18. Assistant monteur
19. Assistant monteur adjoint
20. Assistant OPV adjoint
21. Assistant réalisateur
22. Assistant réalisateur adjoint
23. Assistant régisseur adjoint
24. Assistant son
25. Assistant son adjoint
26. Assistant scripte adjoint
27. Assistant technique WEB
28. Blocker/Rigger
29. Bruiteur
30. Cadreur / OPV
31. Chargé d'enquête/recherche
32. Chargé de postproduction
33. Chargé de production
34. Chargé de sélection
35. Chauffeur
36. Chauffeur de salle
37. Chef constructeur
38. Chef costumier
39. Chef d'équipe de décor
40. Chef décorateur
41. Chef électricien
42. Chef machiniste
43. Chef maquilleur
44. Chef monteur
45. Chef OPS / Ingénieur du son
46. Chef OPV
47. Coiffeur
48. Coiffeur perruquier
49. Collaborateur artistique
50. Collaborateur de sélection
51. Comptable de production
52. Concepteur WEB
53. Conducteur de groupe
54. Conformateur
55. Conseiller artistique d'émission
56. Conseiller technique réalisation
57. Constructeur de décor
58. Coordinateur d'écriture (ex script éditeur)
59. Coordinateur de diffusion WEB
60. Coordinateur d'émission
61. Coordinateur de production WEB
62. Costumier
63. Créateur de costume
64. Décorateur
65. Designer WEB
66. Dessinateur en décor
67. Directeur artistique
68. Directeur de collection / Directeur de programmation
69. Directeur de jeux
70. Directeur de la distribution
71. Directeur de postproduction
72. Directeur de production
73. Directeur de sélection
74. Directeur des dialogues
75. Directeur photo
76. Documentaliste
77. Dresseur
78. Editeur artistique WEB
79. Électricien / Éclairagiste
80. Électricien déco / Machiniste déco
81. Enquêteur / Recherchiste
82. Ensemblier - décorateur
83. Étalonneur
84. Gestionnaire de diffusion internet (traffic manager)
85. Habilleur
86. Illustrateur sonore
87. Infographiste
88. Ingénieur de la vision
89. Ingénieur de la vision adjoint
90. Intervenant
91. Machiniste

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

pôle emploi

SUITE LISTE 1

PRODUCTION AUDIOVISUELLE (IDCC 2642)

92. Maçon de décor
93. Maquilleur et coiffeur effets spéciaux
94. Maquilleur
95. Menuisier-traceur- toupilleur de décor
96. Métallier- serrurier-mécanicien de décor
97. Mixeur
98. Mixeur (pour les directs ou les conditions du direct)
99. Monteur
100. Opérateur de transfert et de traitement numérique
101. Opérateur magnétoscope / Opérateur magnéto ralenti
102. Opérateur régie vidéo
103. Opérateur spécial (Steadicamer)
104. Opérateur synthétiseur
105. Opérateur web / Opérateur multicam WEB
106. OPS
107. Peintre de décor
108. Peintre en lettres/en faux bois de décor
109. Perchiste / 1er assistant son
110. Photographe de plateau
111. Préparateur de questions
112. Producteur artistique
113. Producteur exécutif
114. Programmateur artistique d'émission
115. Prothésiste
116. Pupitreur lumière
117. Régisseur/Responsable repérages
118. Régisseur adjoint
119. Régisseur de plateau / Chef de plateau
120. Régisseur d'extérieurs
121. Régisseur général
122. Régulateur de stationnement
123. Répétiteur
124. Responsable d'enquête / de recherche
125. Responsable de questions
126. Responsable des enfants
127. Rippeur
128. Scripte
129. Secrétaire de production
130. Staffeur de décor
131. Storyboarder
132. Styliste
133. Superviseur d'effets spéciaux
134. Tapissier de décor
135. Technicien de développement WEB
136. Technicien instrument / backliner
137. Technicien truquiste
138. Technicien vidéo
139. Technicien vidéo WEB
140. Truquiste

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

LISTE 2 PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE (IDCC 3097)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de l'exploitation cinématographique (IDCC 3097) et être répertoriée par le code NAF suivant :
59.11 B : Production de films institutionnels et publicitaires.
59.11 C : Production de films pour le cinéma – sauf studios et animation.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Branche réalisation –

1. Conseiller technique à la réalisation cinéma
2. Premier assistant réalisateur cinéma
3. Second assistant réalisateur cinéma
4. Auxiliaire à la réalisation cinéma
5. Scripte cinéma
6. Assistant scripte cinéma
7. Technicien retour image cinéma
8. Premier assistant à la distribution des rôles cinéma
9. Chargé de la figuration cinéma
10. Assistant au chargé de la figuration cinéma
11. Répétiteur cinéma
12. Responsable des enfants cinéma
13. Technicien réalisateur 2ème équipe cinéma

– Branche administration –

14. Directeur de production cinéma
15. Administrateur de production cinéma
16. Administrateur adjoint comptable cinéma
17. Assistant comptable de production cinéma
18. Secrétaire de production cinéma

– Branche régie –

19. Régisseur général cinéma
20. Régisseur adjoint cinéma
21. Auxiliaire à la régie cinéma

– Branche image –

22. Directeur de la photographie cinéma
23. Cadreur cinéma
24. Cadreur spécialisé cinéma
25. Premier assistant opérateur cinéma
26. Deuxième assistant opérateur cinéma
27. Technicien d'appareils télécommandés (prise de vues) cinéma
28. Photographe de plateau cinéma

– Branche son –

29. Chef opérateur de son cinéma
30. Assistant opérateur du son cinéma

– Branche costumes –

31. Créateur de costume cinéma
32. Chef costumier cinéma
33. Costumier cinéma
34. Habilleur cinéma
35. Teinturier patineur costumes cinéma
36. Chef d'atelier costumes cinéma
37. Couturier costumes cinéma
38. Premier assistant costume cinéma

– Branche maquillage –

39. Chef maquilleur cinéma
40. Maquilleur cinéma

– Branche coiffure –

41. Chef coiffeur cinéma
42. Coiffeur cinéma

– Branche décoration –

43. Chef décorateur cinéma
44. Ensemblier décorateur cinéma
45. Premier assistant décorateur cinéma
46. Deuxième assistant décorateur cinéma
47. Troisième assistant décorateur cinéma
48. Ensemblier cinéma
49. Régisseur d'extérieur cinéma
50. Accessoiriste de plateau cinéma
51. Accessoiriste de décor cinéma
52. Peintre d'art de décor cinéma
53. Infographiste de décor cinéma
54. Illustrateur de décor cinéma
55. Chef tapissier de décor cinéma
56. Tapissier de décor cinéma

– Branche montage –

57. Chef monteur cinéma
58. Premier assistant monteur cinéma
59. Deuxième assistant monteur cinéma
60. Chef monteur son cinéma
61. Assistant monteur son cinéma
62. Bruiteur
63. Assistant bruiteur
64. Coordinateur de postproduction cinéma

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

SUITE LISTE 2

PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE (IDCC 3097)

– Branche mixage –

65. Mixeur cinéma
66. Assistant mixeur cinéma

– Branche collaborateurs techniques spécialisés –

67. Superviseur d'effets physiques cinéma
68. Assistant effets physiques cinéma
69. Animatronicien cinéma

– Branche machinistes de prises de vues –

70. Chef machiniste prise de vues cinéma
71. Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma
72. Machiniste de prise de vues cinéma

– Branche électriciens de prise de vues –

73. Chef électricien prise de vues cinéma
74. Sous-chef électricien prise de vues cinéma
75. Électricien prise de vues cinéma
76. Conducteur de groupe cinéma

– Branche construction de décors –

77. Chef constructeur cinéma
78. Chef machiniste de construction cinéma
79. Sous-chef machiniste de construction cinéma
80. Machiniste de construction cinéma
81. Chef électricien de construction cinéma
82. Sous-chef électricien de construction cinéma
83. Électricien de construction cinéma
84. Chef menuisier de décor cinéma
85. Sous-chef menuisier de décor cinéma
86. Menuisier traceur de décor cinéma
87. Menuisier de décor cinéma
88. Toupilleur de décor cinéma
89. Maquettiste de décor cinéma
90. Maçon de décor cinéma
91. Chef serrurier de décor cinéma
92. Serrurier de décor cinéma
93. Chef sculpteur de décor cinéma
94. Sculpteur de décor cinéma
95. Chef staffeur de décor cinéma
96. Staffeur de décor cinéma
97. Chef peintre de décor cinéma
98. Sous-chef peintre de décor cinéma
99. Peintre de décor cinéma
100. Peintre en lettres de décor cinéma
101. Peintre faux bois et patine décor cinéma

Mise en page : © STUDIO CONTRASTE - Mars 2023

LISTE 3 ÉDITION PHONOGRAPHIQUE (IDCC 2770)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de l'édition phonographique (IDCC 2770) et être répertoriée par le code NAF suivant :
59.20 Z : Enregistrement sonore et édition musicale - sauf édition musicale, studios d'enregistrement et studios de radio.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Son –

1. Ingénieur du son
2. Mixeur
3. Programmeur musical
4. Bruiteur
5. Sonorisateur
6. Technicien des instruments / Technicien backliner
7. Monteur son
8. Perchman / Perchiste
9. 1er assistant son
10. Preneur de son / Opérateur du son
11. Illustrateur sonore
12. Régisseur son / Technicien son
13. Assistant son
14. 2e assistant son

– Image graphisme –

1. Directeur de la photo/Chef OPV
2. Cadreur/Cameraman/OPV
3. Assistant cadreur/Cameraman/OPV
4. Animateur (vidéogramme d'animation)
5. Chauffeur de salle
6. Illustrateur
7. Photographe
8. Présentateur
9. Ingénieur de la vision
10. Technicien vidéo
11. 1er assistant : cadreur/cameraman/OPV
12. 2e assistant : cadreur/cameraman/OPV
13. Rédacteur
14. Opérateur magnétoscope
15. Opérateur magnétoscope ralenti
16. Opérateur projectionniste
17. Opérateur prompteur
18. Opérateur régie vidéo
19. Opérateur synthétiseur

– Réalisation –

1. Conseiller technique à la réalisation
2. Script
3. 1er assistant réalisateur
4. Assistant réalisateur
5. 2e assistant réalisateur

– Régie –

1. Régisseur général
2. Régisseur/régisseur adjoint
3. Régisseur d'orchestre
4. Régisseur de plateau/Chef de plateau
5. Aide de plateau/assistant de plateau

– Production / Postproduction –

1. Directeur de production
2. Directeur de postproduction/Chargé de postproduction
3. Monteur truquiste / Truquiste
4. Directeur artistique de production
5. Répétiteur
6. Chargé de production
7. Directeur de la distribution artistique
8. Administrateur de production
9. Conseiller artistique de production
10. Coordinateur d'écriture (script éditeur)
11. Documentaliste / Iconographe
12. Monteur/Chef monteur
13. Assistant monteur/Monteur adjoint
14. Assistant du directeur de la distribution artistique
15. Assistant du directeur de la production artistique
16. Assistant de production
17. Assistant de postproduction
18. Secrétaire de production
19. Traducteur / Interprète
20. Copiste
21. Coordinateur / directeur musical

- Maquillage / Coiffure -

1. Coiffeur perruquier/Chef coiffeur perruquier
2. Styliste
3. Maquilleur/Maquilleur posticheur/ Chef maquilleur/Chef maquilleur posticheur / Assistant du maquilleur
4. Costumier/Chef costumier
5. Coiffeur/Chef coiffeur / Assistant du coiffeur
6. Habilleur
7. Assistant du styliste
8. Concepteur maquillage
9. Concepteur coiffure

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

SUITE LISTE 3

ÉDITION PHONOGRAPHIQUE (IDCC 2770)

– Lumière –

1. Eclairagiste
2. Electricien/Chef électricien
3. Technicien lumière

– Décoration / Machiniste –

1. Tapissier décorateur
2. Décorateur/Chef décorateur/Architecte décorateur/Assistant décorateur
3. Constructeur/Chef constructeur
4. Conducteur de groupe / Groupman
5. Ensemblier/Assistant ensemblier
6. Machiniste/Chef machiniste
7. Maquettiste staffeur
8. Staffeur/Chef staffeur
9. Menuisier/Chef menuisier
10. Chef peintre
11. Peintre décorateur/Chef peintre décorateur
12. Sculpteur décorateur/Chef sculpteur décorateur
13. Tapissier
14. Accrocheur rigger
15. Technicien plateau
16. Accessoiriste

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

LISTE 4 PRESTATION TECHNIQUES AU SERVICE DE LA CRÉATION ET DE L'ÉVÉNEMENT (IDCC 2717)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective des entreprises techniques au service de la création et de évènement (IDCC 2717) et être répertoriée par les codes NAF suivants :
59.11 C Production de films pour le cinéma (uniquement studios de cinéma) ;
59.12 Z Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision – sauf studios d'animation ;
59.20 Z Enregistrement sonore et édition musicale (uniquement studios d'enregistrement sonore) ;
90.02 Z Activités de soutien au spectacle vivant.

SALARIÉS

LISTE A : AUDIOVISUEL - CINÉMA

Dans le domaine d'activité répertorié par les codes NAF : **59.11 C**, **59.12 Z** et **59.20 Z** l'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

- Image -

1. Assistant de tournage
2. Cadreur AV
3. Opérateur de prises de vue
4. Chef opérateur de prises de vue AV

- Son -

1. Assistant son
2. Opérateur du son
3. Chef opérateur du son
4. Ingénieur du son
5. Créateurs d'effets sonores
6. Technicien rénovation son

- Plateaux -

1. Assistant de plateau AV
2. Accrocheur-rigger
3. Machinistes AV
4. Chef Machiniste AV
5. Electricien pupitreur
6. Electricien AV
7. Chef électricien AV
8. Poursuiteur
9. Groupiste flux AV
10. Chef d'atelier lumière
11. Chef de plateau AV
12. Coiffeur
13. Maquilleur
14. Chef maquilleur
15. Habilleur

– Réalisation –

1. Directeur casting
2. 1er assistant de réalisation AV
3. Scripte AV

– Exploitation, régie et maintenance –

1. Agent de maintenance
2. Technicien de maintenance
3. Chef de maintenance
4. Responsable de maintenance
5. Opérateur synthétiseur
6. Infographiste AV
7. Infographiste supérieur AV
8. Chef graphiste AV
9. Truquiste AV
10. Opérateur «ralenti»
11. Technicien supérieur serveur vidéo
12. Assistant d'exploitation AV et/ou numérique
13. Technicien d'exploitation AV et/ou numérique
14. Technicien supérieur d'exploitation AV et ou numérique
15. Chargé d'exploitation AV et ou numérique
16. Ingénieur de la vision
17. Chef d'équipement AV
18. Conducteur de moyens mobiles
19. Coordinateur d'antenne
20. Technicien de régie final
21. Technicien supérieur de régie finale
22. Chef d'antenne
23. Technicien image numérique (DIT)
24. Opérateur de sauvegarde de données (data wrangler)
25. Data manager

– Gestion de production –

1. Chargé de production AV
2. Directeur de production AV
3. Assistant de production AV
4. Administrateur de production
5. Régisseur

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

SUITE LISTE 4

PRESTATION TECHNIQUES AU SERVICE DE LA CRÉATION ET DE L'ÉVÉNEMENT (IDCC 2717)

– Décoration et accessoires –

1. Aide décors
2. Machiniste décors
3. Serrurier métallier
4. Peintre
5. Menuisier décors
6. Chef constructeur décors
7. 1er assistant décors
8. Chef décorateur
9. Chef d'atelier décors
10. Accessoiriste

– Postproduction, doublage et sous-titrage –

1. Technicien authoring
2. Opérateur de PAD/bandes antenne
3. Opérateur imageur
4. Opérateur en restauration numérique
5. Technicien restauration numérique
6. Releveur de dialogue
7. Repéreur
8. Détecteur
9. Traducteur-adaptateur
10. Traducteur
11. Adaptateur
12. Sous titreur SME
13. Opérateur de repérage/simulation
14. Audio descripteur
15. Directeur artistique
16. Monteur synchro
17. Responsable artistique
18. Chargé artistique
19. Assistant artistique
20. Coordinateur linguistique
21. Chargé de coordination linguistique
22. Assistant coordinateur linguistique

– Montage –

1. Assistant monteur AV
2. Monteur AV
3. Chef monteur AV
4. Monteur truquiste AV
5. Opérateur scanneur
6. Assistant étalonneur
7. Etalonneur
8. Chef opérateur-étalonneur
9. Bruiteur de complément
10. Assistant de post-production
11. Chargé de post-production
12. Directeur de post-production

– Animation et effets visuels numériques –

1. Gestionnaire des calculs des rendus d'images de synthèse
2. Superviseur des effets spéciaux

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

SUITE LISTE 4

PRESTATION TECHNIQUES AU SERVICE DE LA CRÉATION ET DE L'ÉVÉNEMENT (IDCC 2717)

LISTE B : SPECTACLE VIVANT
Dans le domaine d'activité répertorié par le code NAF :
90.02 Z, l'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Régie générale –

1. Directeur technique
2. Régisseur général
3. Directeur logistique
4. Logisticien
5. Technicien réseaux
6. Logisticien adjoint
7. Technicien de scène/plateau
8. Assistant technicien de scène/plateau

– Plateau –

1. Superviseur de chantier
2. Superviseur de chantier adjoint
3. Régisseur/Régisseur de scène/de salle
4. Chef instrument de musique/Backliner
5. Technicien instrument de musique/ Backliner
6. Road / Aide de scène

– Son –

1. Designer son
2. Régisseur son
3. Chef sonorisateur
4. Technicien système
5. Technicien son
6. Assistant sonorisateur
7. Aide son

– Lumière –

1. Designer lumière
2. Éclairagiste
3. Régisseur lumière
4. Chef poursuiteur
5. Pupitreur lumière
6. Technicien lumière
7. Programmeur/ Encodeur lumière
8. Assistant lumière
9. Poursuiteur
10. Aide lumière
11. Designer / Concepteur laser
12. Technicien laser
13. Assistant laser

– Structure - Accrochage/Levage-Échafaudage –

1. Directeur de structure
2. Superviseur rigger / accrocheur
3. Concepteur motorisation asservie
4. Régisseur structure
5. Chef / régisseur motorisation asservie
6. Pupitreur motorisation asservie
7. Technicien scaffholdeur / échafaudeur
8. Rigger / Accrocheur
9. Technicien motorisation asservie
10. Technicien de structure
11. Assistant rigger / accrocheur
12. Assistant pupitreur motorisation asservie
13. Monteur de structures

– Vidéo/image –

1. Directeur de production SV
2. Infographiste audiovisuel
3. Programmeur/Encodeur multimédia
4. Technicien diffusion d'images
5. Technicien de la vision SV
6. Technicien média serveur
7. Technicien vidéo SV
8. Cadreur SV
9. Toppeur
10. Opérateur d'enregistrement SV
11. Assistant média serveur
12. Aide vidéo
13. Assistant vidéo

- Pyrotechnie -

1. Pyrotechnicien
2. Chef de tir
3. Technicien de pyrotechnie
4. Artificier

- Électricité -

1. Chef électricien
2. Mécanicien groupman
3. Électricien
4. Assistant électricien

- Décors - accessoires -

1. Directeur décorateur
2. Superviseur constructeur de décor / machinerie
3. Concepteur technique décor / machinerie
4. Assistant directeur décorateur
5. Chef menuisiers de décors
6. Chef peintre décorateur
7. Chef serrurier / serrurier métallier
8. Chef sculpteur
9. Chef tapissier
10. Chef staffeur
11. Constructeur de décors / de machinerie
12. Menuisier de décors
13. Peintre décorateur

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

SUITE
LISTE
4

PRESTATION TECHNIQUES AU SERVICE DE LA CRÉATION ET DE L'ÉVÉNEMENT (IDCC 2717)

14. Peintre patineur
15. Serrurier/serrurier métallier
16. Sculpteur
17. Tapissier
18. Staffeur
19. Assistant constructeur de décors / machinerie
20. Assistant menuisier de décors
21. Assistant peintre décorateur
22. Assistant serrurier / métallier
23. Assistant sculpteur
24. Assistant tapissier
25. Assistant staffeur
26. Aide décors

– Costume - accessoire - maquillage - coiffure –

1. Directeur costumier
2. Directeur coiffeur / maquilleur
3. Chef costumier / chapelier modiste
4. Chef coiffeur / maquilleur
5. Chef accessoiriste
6. Costumier / Chapelier modiste
7. Coiffeur / Maquilleur
8. Accessoiriste
9. Assistant costumier / chapelier modiste
10. Assistant coiffeur / maquilleur
11. Assistant accessoiriste
12. Aide costumier

Mise en page : © STUDIO CONTRAST - Mars 2023

LISTE 5 RADIODIFFUSION (IDCC 1922)

EMPLOYEURS
L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de la radiodiffusion (IDCC 1922) et être répertoriée par les codes NAF suivants :
59.20 Z Enregistrement sonore (uniquement studios de radio)
60.10 Z Radiodiffusion - sauf activités de banque de données.

SALARIÉS
L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-après peuvent être déclinées au féminin) :

1. Adjoint au producteur
2. Animateur
3. Animateur technicien réalisateur
4. Assistant technicien réalisateur
5. Collaborateur spécialisé d'émission
6. Conseiller de programme
7. Intervenant spécialisé
8. Lecteur de texte
9. Musicien copiste radio
10. Présentateur
11. Producteur coordinateur délégué
12. Producteur délégué d'émission radio
13. Technicien d'exploitation
14. Technicien réalisateur
15. Traducteur

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

LISTE 6&7

SPECTACLE VIVANT PRIVÉ ET SPECTACLE VIVANT SUBVENTIONNÉ (IDCC 1285 et 3090)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective pour les entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) ou de la convention collective pour les entreprises du secteur privé, du spectacle vivant (IDCC 3090) et être répertoriée dans l'une des 3 catégories suivantes :

1ère catégorie : les employeurs titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ou d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence, et dont l'activité principale est répertoriée par le code NAF :
90.01 Z Arts du spectacle vivant.
2e catégorie : les employeurs titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ou d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence, n'ayant pas le code NAF de la 1ère catégorie visée ci-dessus, et affiliés à la caisse des congés du spectacle.
3e catégorie : les employeurs ayant organisé des spectacles occasionnels tels que définis par l'article L. 7122-19 et s. du code du travail, l'ordonnance n° 2019-700 du 3 juillet 2019 relative aux entrepreneurs de spectacles vivants et le décret n° 2019-1004 du 27 septembre 2019 relatif aux entrepreneurs de spectacles vivants.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (la fonction de chef d'assistant ou d'adjoint peut être appliquée à l'ensemble des emplois de base désignés ci-dessous, qui peuvent également être déclinées au féminin) :

SALARIES DU SPECTACLE VIVANT SUBVENTIONNE

1. Accessoiriste
2. Administrateur de production
3. Administrateur de tournée
4. Architecte décorateur
5. Armurier
6. Artificier/Technicien de pyrotechnie
7. Attaché de production/Chargé de production
8. Bottier
9. Chapelier/Modiste
10. Cintrier
11. Coiffeur/Posticheur
12. Collaborateur artistique du metteur en scène/du chorégraphe/du directeur musical
13. Concepteur des éclairages/Éclairagiste
14. Concepteur des coiffures / des maquillages et des perruques
15. Concepteur du son/Ingénieur du son
16. Conseiller technique
17. Costumier
18. Décorateur
19. Directeur de production
20. Directeur technique
21. Dramaturge
22. Électricien
23. Ensemblier
24. Habilleur
25. Lingère/Repasseuse/Retoucheuse
26. Machiniste/Constructeur de décors et structures
27. Maquilleur
28. Menuisier de décors
29. Monteur de structures
30. Monteur son
31. Opérateur lumière/Pupitreur/technicien CAO-PAO
32. Opérateur son/Preneur de son
33. Peintre de décors
34. Peintre décorateur
35. Perruquier
36. Réalisateur coiffure, perruques
37. Réalisateur costumes
38. Réalisateur lumière
39. Réalisateur maquillages, masque
40. Réalisateur son
41. Régisseur/Régisseur de production
42. Régisseur d'orchestre
43. Régisseur de salle et de site (dans le cadre d'un festival exclusivement)
44. Régisseur de scène/Régisseur d'équipement scénique
45. Régisseur général
46. Régisseur lumière
47. Régisseur plateau son (retours)
48. Régisseur son
49. Répétiteur/Souffleur
50. Rigger (accrocheur)
51. Scénographe
52. Sculpteur
53. Serrurier/Serrurier métallier de théâtre
54. Staffeur
55. Sur / sous titreur
56. Tailleur/Couturier
57. Tapissier
58. Technicien console
59. Technicien de maintenance (dans le cadre d'une tournée et d'un festival exclusivement)
60. Technicien de plateau
61. Technicien effets spéciaux
62. Technicien instruments de musique (backline)
63. Technicien lumière
64. Technicien son/Technicien HF
65. Technicien de sécurité (cirques)
66. Technicien groupe électrogène (groupman)
67. Teinturier coloriste

– Audiovisuel dans les spectacles mixtes et/ou captations à but non commercial –

68. Cadreur
69. Chef opérateur
70. Monteur
71. Opérateur image/Pupitreur
72. Opérateur vidéo
73. Projectionniste
74. Régisseur audiovisuel / vidéo
75. Technicien vidéo

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

SUITE LISTE 6&7

SPECTACLE VIVANT PRIVÉ ET SPECTACLE VIVANT SUBVENTIONNÉ (IDCC 1285 et 3090)

SALARIES DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ

1. Accessoiriste.
2. Administrateur de production.
3. Administrateur de tournée.
4. Architecte décorateur.
5. Armurier.
6. Artificier/technicien de pyrotechnie.
7. Attaché de production/chargé de production.
8. Cintrier.
9. Coiffeur/posticheur.
10. Collaborateur artistique du metteur en scène/du chorégraphe/du directeur musical.
11. Concepteur artificier.
12. Concepteur des éclairages/éclairagiste/concepteur lumière.
13. Concepteur du son/ingénieur du son.
14. Constructeur de décor
15. Costumier.
16. Décorateur.
17. Directeur artistique
18. Directeur de production.
19. Directeur technique.
20. Dramaturge.
21. Électricien.
22. Ensemblier.
23. Garçon ou fille d'orchestre
24. Habilleur.
25. Lingère/repasseuse/retoucheuse.
26. Machiniste
27. Maquilleur.
28. Menuisier
29. Monteur de structure
30. Monteur son.
31. Opérateur lumière
32. Opérateur son/preneur de son.
33. Peintre de décors.
34. Peintre décorateur.
35. Perruquier.
36. Plumassier.
37. Poursuiteur.
38. Technicien prompteur.
39. Réalisateur coiffure / perruques.
40. Réalisateur costumes.
41. Réalisateur lumière.
42. Réalisateur son/sonorisateur.
43. Régisseur/régisseur de production.
44. Régisseur d'orchestre/régisseur de chœur.
45. Régisseur de salle et de site (dans le cadre d'un festival exclusivement).
46. Régisseur de scène
47. Régisseur général.
48. Régisseur lumière.
49. Régisseur plateau.
50. Régisseur son.
51. Répétiteur/souffleur.
52. Rigger.
53. Scénographe.
54. Sculpteur
55. Tailleur/couturier.
56. Tapissier
57. Technicien CAO-PAO
58. Technicien de maintenance (dans le cadre d'une tournée et d'un festival exclusivement).
59. Technicien de plateau/technicien hydraulique/cariste de spectacles.
60. Technicien effets spéciaux.
61. Technicien instruments de musique (backline).
62. Technicien lumière.
63. Technicien son/technicien HF.
64. Technicien groupe électrogène (groupman woman).

– Audiovisuel dans les spectacles mixtes et/ou captations à but non commercial –

65. Cadreur
66. Chef opérateur
67. Monteur
68. Opérateur image/Pupitreur
69. Opérateur vidéo
70. Projectionniste
71. Régisseur audiovisuel
72. Technicien vidéo

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

LISTE 8 ESPACES DES LOISIRS, D'ATTRACTIONS ET CULTURELS (IDCC 1790)

EMPLOYEURS

L'employeur doit être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants, ou d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence. Il doit également être affilié à la caisse des congés du spectacle.
Son activité principale doit relever de la convention collective des espaces des loisirs, d'attractions et culturels (IDCC 1790), et être répertoriée par le code NAF 93.21 Z« activités des parcs d'attractions et parcs à thème ».

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à l'une des fonctions mentionnées dans l'une des listes correspondant au spectacle vivant privé (**6**) ou au spectacle vivant subventionné (**7**) si l'employeur est une entreprise du secteur public. Ceci en application de l'article 1 de l'accord interbranche du 22 mars 2005 relatif à l'harmonisation des plafonds applicables à l'indemnité journalière de congé payé dans les branches d'activité du spectacle vivant.

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

LISTE 9 TÉLÉDIFFUSION (IDCC 3241)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de la télédiffusion (IDCC 3241) et être répertoriée par les codes NAF suivants :
60.20 A Édition de chaînes généralistes - sauf activités de banque de données ;
60.20 B Édition de chaînes thématiques - sauf activités de banque de données.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Conception/Programme –

1. Adjoint au producteur artistique
2. Collaborateur littéraire
3. Conseiller de programme
4. Coordinateur d'écriture
5. Directeur de la distribution artistique/ Resp. casting
6. Documentaliste
7. Lecteur de textes
8. Producteur artistique
9. Programmateur musical

– Antenne directe –

10. Animateur
11. Présentateur
12. Annonceur
13. Opérateur prompteur

PRODUCTION/RÉGIE

– Production –

14. Assistant de production
15. Collaborateur spécialisé d'émission
16. Chauffeur de production
17. Chef de production
18. Chargé de production
19. Chargé d'encadrement de production
20. Directeur de production
21. Intervenant spécialisé
22. Intervenant d'émission
23. Téléphoniste d'émission
24. Technicien de reportage

– Régie –

25. Régisseur/Régisseur d'extérieur
26. Régisseur adjoint
27. Régisseur général

– Réalisation –

28. 1er assistant réalisateur
29. Assistant réalisateur
30. 2e assistant réalisateur
31. Scripte

– Fabrication Plateau – (studio ou extérieur)

32. Aide de plateau
33. Chef de plateau
34. Chef éclairagiste/Chef électricien
35. Conducteur de groupe
36. Éclairagiste/Électricien
37. Assistant lumière

– Peinture –

38. Peintre
39. Peintre décorateur
40. Décorateur peintre

– Tapisserie –

41. Tapissier
42. Tapissier décorateur
43. Décorateur tapissier

– Construction décors –

44. Accessoiriste
45. Chef machiniste
46. Constructeur en décors
47. Machiniste
48. Menuisier traceur
49. Menuisier

– Image (dont vidéo) –

50. Assistant OPV
51. OPV
52. Chef OPV/Chef caméraman
53. Directeur de la photo
54. Ingénieur de la vision
55. Opérateur ralenti
56. Photographe
57. Technicien vidéo
58. Truquiste

– Son –

59. Assistant à la prise de son
60. Bruiteur
61. Chef opérateur du son/Ingénieur du son
62. Illustrateur sonore
63. Mixeur
64. Preneur de son/Opérateur du son

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

SUITE
LISTE
9

TÉLÉDIFFUSION (IDCC 3241)

MAQUILLAGE/COIFFURE/COSTUME

– Maquillage –

65. Chef maquilleur/Chef maquilleur posticheur
66. Maquilleur/Maquilleur posticheur

– Coiffure –

67. Chef coiffeur perruquier
68. Coiffeur/Coiffeur perruquier

– Costume –

69. Chef costumier
70. Costumier
71. Créateur de costume/Styliste
72. Habilleur

DÉCORATION

73. Assistant décorateur
74. Chef décorateur
75. Décorateur/Décorateur ensemblier
76. Dessinateur en décor

MONTAGE/POSTPRODUCTION/GRAPHISME

– Montage –

77 Chef monteur
78 Monteur
79 Chef monteur truquiste
80. Opérateur synthétiseur

– Graphisme –

81. Graphiste/Infographiste/Vidéographiste
82. Dessinateur d'animation/Dessinateur en générique

AUTRES FONCTIONS

83. Traducteur interprète
84. Dessinateur artistique
85. Chroniqueur
86. Chef de file
87. Doublure lumière

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

LISTE 10 PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION (IDCC 2412)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de la production de films d'animation (IDCC 2412) et être répertoriée par les codes NAF suivants :
59.11 A : Production de films et de programmes pour la télévision (uniquement animation) ;
59.11 B : Production de films institutionnels et publicitaires (uniquement animation) ;
59.11 C : Production de films pour le cinéma (uniquement animation) ;
59.12 Z : Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision (uniquement studios d'animation).

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Filière réalisation –

1. Directeur de l'image / photo
2. Directeur artistique
3. Directeur d'écriture
4. Directeur / Superviseur de projet
5. Directeur / Superviseur de projet adjoint
6. Storyboarder
7. 1er assistant réalisateur
8. Scripte
9. 2e assistant réalisateur
10. Coordinateur d'écriture
11. Assistant storyboarder

– Filière conception / fabrication des éléments –

12. Directeur décor
13. Dessinateur d'animation
14. Superviseur pipeline
15. Infographiste pipeline
16. Assistant infographiste pipeline
17. Directeur / Superviseur rigging et set up
18. Infographiste rigging / set up
19. Assistant Infographiste rigging / set up
20. Décorateur
21. Assistant décorateur
22. Coloriste

– Filière lay-out –

23. Directeur / Superviseur lay-out
24. Infographiste lay-out
25. Assistant infographiste lay-out

– Filière animation –

26. Directeur / Superviseur d'animation
27. Chef assistants animateurs
28. Animateur
29. Assistant animateur

– Filière compositing –

30. Directeur / Superviseur compositing
31. Infographiste compositing
32. Assistant infographiste compositing

– Filière postproduction –

33. Directeur technique de postproduction
34. Ingénieur du son
35. Responsable technique de postproduction
36. Bruiteur
37. Directeur stéréographe
38. Stéréographe
39. Assistant stéréographe
40. Monteur d'image / son / animatique
41. Assistant monteur d'image / son / animatique
42. Etalonneur numérique
43. Assistant étalonneur numérique
44. Détecteur d'animation
45. Opérateur son
46. Assistant opérateur son

– Filière technique –

47. Infographiste développeur
48. Responsable d'exploitation
49. Administrateur système et réseau
50. Technicien système réseau et maintenance
51. Opérateur système réseau et maintenance
52. Superviseur data et calcul
53. Opérateur data et calcul

– Filière production –

54. Directeur de production
55. Superviseur de production
56. Administrateur de production
57. Chargé de production
58. Comptable de production

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

SUITE LISTE 10

PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION (IDCC 2412)

59. Coordinateur de production
60. Assistant de production
61. Directeur technique
62. Infographiste technique
63. Assistant infographiste technique

– Filière animation 2D conception / fabrication des éléments –

64. Chef modèles couleurs
65. Assistant dessinateur

– Filière animation 2D lay out –

66. Dessinateur lay-out

– Filière animation 2D animation –

67. Animateur feuille d'exposition
68. Intervalliste

– Filière animation 2D traçage, scan et colorisation –

69. Vérificateur d'animation
70. Vérificateur trace-colorisation
71. Responsable scan
72. Traceur
73. Gouacheur
74. Opérateur scan

– Filière animation 3D conception et fabrication des éléments –

75. Directeur / Superviseur de modélisation
76. Directeur / Superviseur textures et shading
77. Directeur effets dynamiques et des simulations
78. Designer
79. Sculpteur 3D
80. Assistant sculpteur 3D
81. Infographiste de modélisation
82. Assistant infographiste de modélisation
83. Infographiste textures et shading
84. Assistant infographiste textures et shading
85. Infographiste d'effets dynamiques/ simulations
86. Assistant infographiste d'effets dynamiques/simulations

– Filière animation 3D rendu et éclairage –

87. Directeur / Superviseur rendu et éclairage
88. Infographiste rendu et éclairage
89. Assistant infographiste rendu et éclairage
90. Directeur matte painting
91. Infographiste matte painter
92. Assistant infographiste matte painter

– Filière animation 3D effets visuels numériques –

93. Directeur des effets visuels numériques
94. Infographiste des effets visuels numériques
95. Assistant infographiste des effets visuels numériques

– Filière Volume –

96. Animateur volume
97. Décorateur volume
98. Opérateur volume
99. Plasticien volume
100. Accessoiriste volume
101. Technicien effets spéciaux volume
102. Mouleur volume
103. Assistant animateur volume
104. Assistant décorateur volume
105. Assistant opérateur volume
106. Assistant plasticien volume
107. Assistant accessoiriste volume
108. Assistant mouleur volume
109. Mécanicien volume
110. Assistant mécanicien volume

– Filière motion capture tournage mocap –

111. Superviseur mocap
112. Opérateur capture de mouvement
113. Assistant opérateur capture de mouvement
114. Opérateur retouche en temps réel
115. Assistant opérateur retouche en temps réel
116. Opérateur traitement et intégration
117. Assistant opérateur traitement et intégration
118. Opérateur headcam
119. Assistant opérateur headcam

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023

LISTE DES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DU CHAMP D'APPLICATION DE L'ANNEXE VIII

– Secteur du spectacle vivant –

- Philharmonie de Paris
- La Colline - théâtre national
- Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)
- La Comédie-Française
- Odéon-Théâtre de l'Europe
- Théâtre national de l'Opéra-Comique
- Opéra national de Paris
- Théâtre National de Chaillot
- Théâtre National de Strasbourg
- Centre National de la Danse

– Secteur du spectacle enregistré –

- France Télévisions
- Radio France
- France Medias Monde
- TV5 Monde
- INA
- Arte France
- Arte GEIE
- TF1
- Canal Plus
- Groupe métropole télévision
- Europe 1
- RTL
- RMC
- Sud Radio en E
- Groupe Next Radio TV

Mise en page : © STUDIO - Mars 2023